

Services de curatelle privée QUESTIONS COURANTES

Reddition de comptes

- Que vous procédiez à une comptabilité complète (livrets A et B) ou partielle (livret A), vous devrez remplir une déclaration sous serment ou une déclaration statutaire de reddition de comptes, la signer et la faire certifier par un commissaire à l'assermentation autorisé en Colombie-Britannique. Il faudra soumettre celle-ci à notre bureau avec votre dossier de comptes.
- Tous devront remplir la liste de vérification du livret A récapitulatif (formulaire n°1). Vous pourrez ainsi veiller à ce que toute votre comptabilité soit accompagnée de la documentation requise, ce qui nous permettra d'examiner et de traiter plus rapidement votre reddition de comptes.

Employer les services d'un comptable professionnel

- La tenue des registres est une des nombreuses responsabilités importantes des curateurs. Si vous éprouvez des difficultés à cet égard, ou si la comptabilité des biens est trop complexe, vous voudrez peut-être engager les services d'un comptable professionnel. Les frais raisonnables de ces services pourront être remboursés sur les biens de votre client.

Comptes bancaires joints

- Il est inacceptable d'établir un compte bancaire joint avec la personne dont vous êtes le curateur. Les comptes joints sont généralement soumis à un droit de survie. Cela veut dire que, si la personne dont vous êtes le curateur venait à décéder, la totalité du compte vous serait transférée. En tant que curateur, vous ne devez pas vous retrouver en position de retirer des avantages des biens que vous gérez. Une solution est d'enregistrer le compte avec la mention « En fiducie », ou « Curateur de » suivie du nom de la personne dont vous avez la curatelle.

Divulcation des intérêts dans une fiducie

- Si l'adulte dont vous avez la curatelle est le bénéficiaire d'une fiducie, vous êtes responsable d'obtenir et de soumettre les états financiers ayant trait à ses intérêts dans celle-ci avec votre comptabilité de curateur.

Faire une demande de pension et d'autres avantages sociaux

- Si l'adulte dont vous avez la curatelle a droit à une pension ou à d'autres avantages sociaux, vous pourrez avoir à en faire la demande en son nom.

Païement des frais du TCP

- Pour payer les frais de révision de comptes, veuillez libeller vos chèques à l'ordre du *Public Guardian and Trustee* (Tuteur et curateur public).

Pour en savoir plus sur le rôle et les responsabilités des curateurs privés, consultez le « *Private Committee Handbook* » (*Guide du curateur privé*) que vous trouverez en ligne sur :

www.trustee.bc.ca/reports_publications.